



Aide-mémoire

Mise à contribution de GVM lors de concepts avec ECF et ventilateurs

Edition de 01.03.2020

Le partenaire des sapeurs-pompier



Nous assurons votre bâtiment.

1. But

Cet Aide-mémoire règle la mise à contribution possible des GVM de centres de renfort spéciaux dans le cadre de concepts avec exutoires de chaleur et de fumée et ventilateurs (ECFV).

2. Objectifs

Sur la base de la description de processus, les organisations de sapeurs-pompiers doivent pouvoir soutenir les planificateurs en ce qui concerne la mise à contribution de GVM dans le cadre de concept ECFV. Le GVM du centre de renfort spécial doit en l'occurrence être intégré à temps.

3. Bases

- Loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (LPFSP), RSB 871.11
- Ordonnance sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (OPFSP), RSB 871.111
- Directive de protection incendie de l'AEAI "Installations d'extraction de fumée et de chaleur" (DPI 21-15)
- CPI "Intégration des sapeurs-pompiers dans la procédure d'octroi de permis de construire"
- Aide de travail pour les sapeurs-pompiers en rapport avec le Commentaire "Intégration des sapeurs-pompiers dans la procédure d'octroi de permis de construire"
- Aide-mémoire AM.305.1.f "Possibilités d'engagement du grand ventilateur mobile"

4. Délimitation

L'Aide-mémoire règle le déroulement du processus pour la planification lors d'une mise à contribution possible de GVM dans le cadre d'un concept ECFV. Les moyens des sapeurs-pompiers locaux ne sont en l'occurrence pas pris en considération.

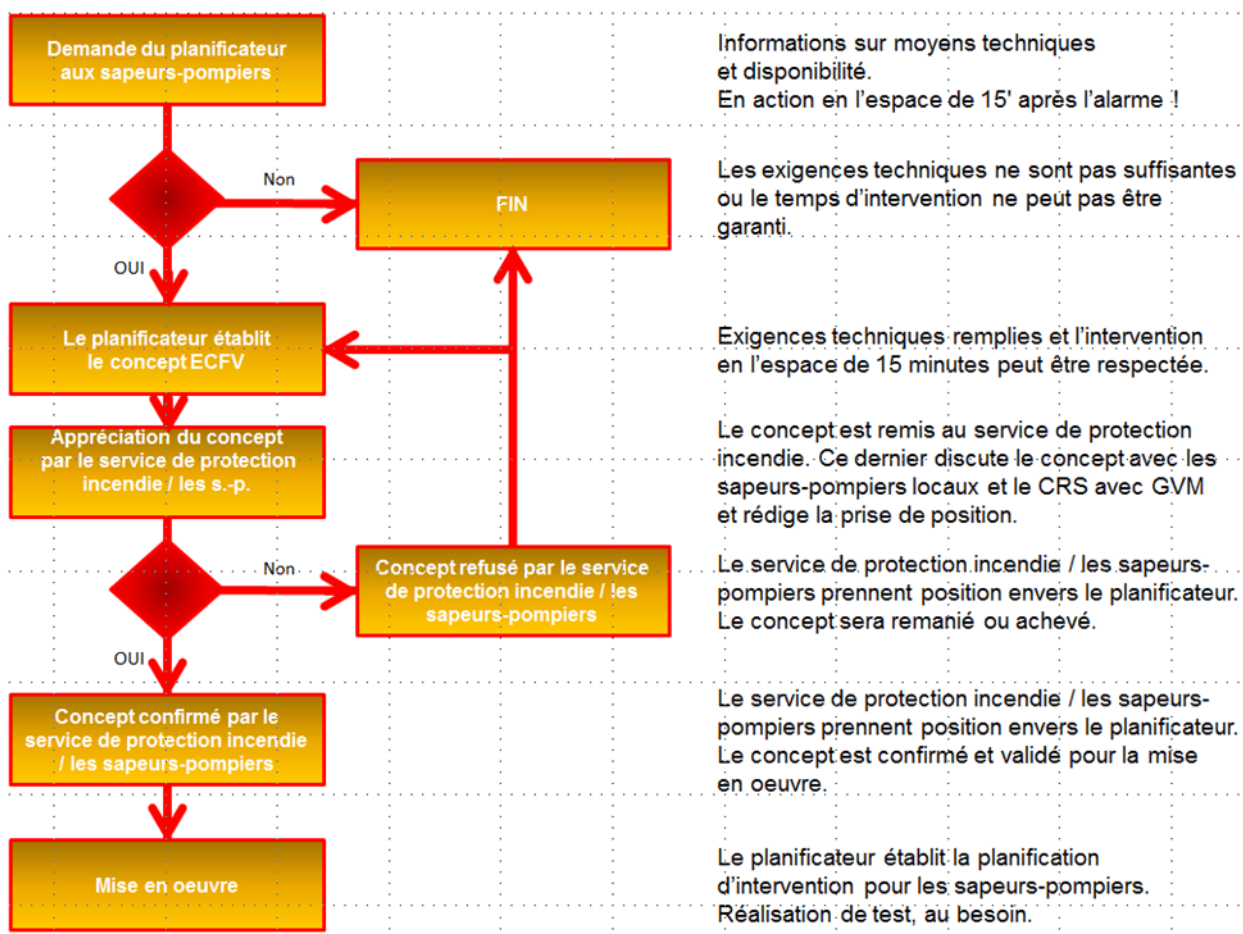
5. Conditions-cadres pour l'engagement des GVM des CRS

- Temps imparti d'au max. 15 minutes
- En principe : conditions-cadres techniques selon DPI 21-15 de l'AEAI et Commentaire
- "Intégration des sapeurs-pompiers dans la procédure d'octroi de permis de construire"
- Conditions-cadres particulières:
 - Hauteur de passage d'au moins 3.50 mètres
 - Poids total de 5 t
 - Surface de base (surface de stationnement de véhicule de 3.50 m x 8 m)
(Afin de garantir l'apport d'air frais, prévoir un espace d'au moins 5 m derrière le véhicule et d'au moins 10 m entre le véhicule et l'objet)
 - Accès à l'orifice d'insufflation garanti
 - Exutoire (accessibilité, espace libre)
 - La puissance de ventilation nominale en m³/h est déterminante (se référer à l'Aide-mémoire AM.305.1.f Possibilités d'engagement du grand ventilateur mobile)
 - Un plein régime est possible seulement avec flux d'air direct dans le bâtiment (aucunes gaines de ventilation, pas de canaux, de déviation de flux, etc.)
 - Prise en considération dans la planification d'engagement

6. Déroulement du processus

Si l'engagement de GVM de centre de renfort spécial est prévu dans le cadre d'un concept ECFV, ce concept doit être pris en considération dans la planification par les sapeurs-pompiers locaux. Demande de permis de construire / autorisation de construire dans le cas de projet de construction avec ECFV -> voir Commentaire "Intégration des sapeurs-pompiers dans la procédure d'octroi de permis de construire"

Planification



Mise en œuvre

Lors de la mise en œuvre (discussions, visites, tests, etc.), il faut prendre en considération le GVM du centre de renfort spécial compétent, outre les sapeurs-pompiers locaux pour les questions en rapport avec ECFV. Le GVM du centre de renfort spécial doit être intégré dans chaque alarme initiale (incendie petit / moyen / grand), pour cet objet.